

# LA FORMATION S'ENGAGE DANS LA VOIE UNIQUE

**Deux ans après la création de l'Institut national des formations notariales, la réforme de la formation initiale des notaires entre dans sa dernière ligne droite. Une réforme pédagogique qui fusionne voie universitaire et voie professionnelle pour mieux préparer les futurs notaires à relever les défis à venir. Petite révision expresse !**

Par Henri Cormier

**U**ne rentrée 2021 sous le signe d'une formation initiale entièrement repensée... Tel est l'objectif pour le CSN et le conseil d'administration de l'Institut national des formations notariales (INFN). Après plusieurs années de travaux et d'échanges entre le notariat et le monde universitaire, la version finale du projet de réforme de la formation professionnelle et des conditions d'accès aux fonctions de notaire est désormais sur les bureaux respectifs de la Chancellerie et de la direction générale de l'Enseignement supérieur. « *Le dernier décret relatif à la formation initiale des notaires a été publié voici presque un demi-siècle. Il fallait faire en sorte que cette formation des notaires soit davantage en phase avec les évolutions de la société actuelle* », explique Sophie Sabot-Barcet, première vice-présidente du CSN, en charge notamment de la formation initiale et continue des notaires et des collaborateurs.

Cette réforme mettra fin à la distinction entre voie professionnelle et voie universitaire au profit d'une voie unique au sein d'une grande école du notariat davantage

tournée vers l'international. Les deux voies d'accès à ce parcours unique de formation ont été maintenues. Si les étudiants titulaires d'un master en droit notarial

entrent à l'INFN sans passer par une sélection, les détenteurs d'un master de droit ou d'un diplôme équivalent devront passer au préalable devant une commission nationale composée de notaires, d'universitaires et de représentants des collaborateurs. Tous se retrouveront alors engagés durant trois ans dans une voie unique composée désormais de trois cycles.

*« Ce qui fait la singularité du notaire, c'est qu'il cumule trois casquettes, celle d'un officier public et ministériel, celle du notaire expert juridique et, grande nouveauté de ce parcours de formation, celle du notaire manager et chef*

*d'entreprise mettant le client au cœur de l'office. L'enquête que nous avons menée auprès des étudiants indiquait que ce cursus correspondait à leurs*





▶ *attentes et à l'idée qu'ils se font d'une grande école du notariat», précise pour sa part le directeur général de l'INFN, Mustapha Mekki. Authenticité, déontologie, instances de la profession, ateliers numériques, «humanités notariales»... Durant le premier cycle, les étudiants se familiariseront ainsi avec tout ce qui constitue l'ADN du notariat et donne du sens à leur métier et avec les nouvelles technologies développées au sein de la profession.*

Le deuxième cycle sera quant à lui centré sur les fondamentaux du métier que sont le droit de la famille et des personnes, les droits public et privé de l'immobilier et le droit de l'entreprise et des affaires. Droit rural, urbanisme, droit international privé, fiscalité... Le futur notaire aura à explorer l'ensemble de la matière notariale juridique de façon à appréhender les dossiers qu'il aura à traiter de manière transversale. Pas question pour autant de se cantonner à la théorie. Pour être davantage en phase avec l'apprentissage réalisé au cours des deux années de stage que devront effectuer les futurs notaires, une place accrue sera laissée à la pratique lors de ces cours dispensés à l'INFN.

**CAP SUR L'OUVERTURE ET LA SPÉCIALISATION**

Mais l'une des principales nouveautés de cette voie unique réside dans la spécialisation que devront choisir les étudiants pour compléter les trois modules du second cycle. Un début de spécialisation à la carte qui pourra prendre la forme d'un diplôme (diplôme universitaire, master spécialisé, etc.) ou d'une formation certifiante en France, mais aussi d'une formation diplômante à l'étranger.

*« Un des grands enjeux de cette réforme, c'est l'ouverture du monde notarial vers l'extérieur. Le notaire est un généraliste du droit qui doit acquérir lors de sa formation une connaissance poussée de tous les sujets, mais à qui il faut aussi donner la possibilité de se spécialiser à travers des formations complémentaires en France ou à l'étranger. Cette ouverture est très importante, non seulement en termes de rayonnement de l'école, mais également d'attractivité pour des étudiants qui pourront se diriger vers le notariat ou vers d'autres professions du droit », assure Sophie Sabot-Barcet. Dans un contexte de*



L'INFN, à Nantes. Le notariat a soumis à la Chancellerie et au ministère de l'Enseignement supérieur un projet de réforme ambitieux.

crise économique, avoir les armes pour travailler avec des acteurs du monde de l'assurance, de la banque ou de l'immobilier constitue une réelle valeur ajoutée pour les étudiants. Des professionnels du droit qui pourraient d'ailleurs faire profiter dans un deuxième temps le notariat de l'expertise acquise dans d'autres domaines, analyse le directeur général de l'INFN.

Le dernier cycle de cette formation entièrement repensée pour coller aux réalités sociales et économiques d'aujourd'hui concerne le notaire dans ses fonctions de manager, de chef d'entreprise et de leader. Il s'agit là d'une autre évolution majeure, initiée par les

qui débouchera, après une éventuelle soutenance du rapport de stage ou du mémoire, sur l'attribution du diplôme d'études supérieures du notariat.

**DÉVELOPPER UNE GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT**

En attendant la mise en place de cette réforme pédagogique, l'INFN poursuit sa mue. Un chantier ambitieux pour

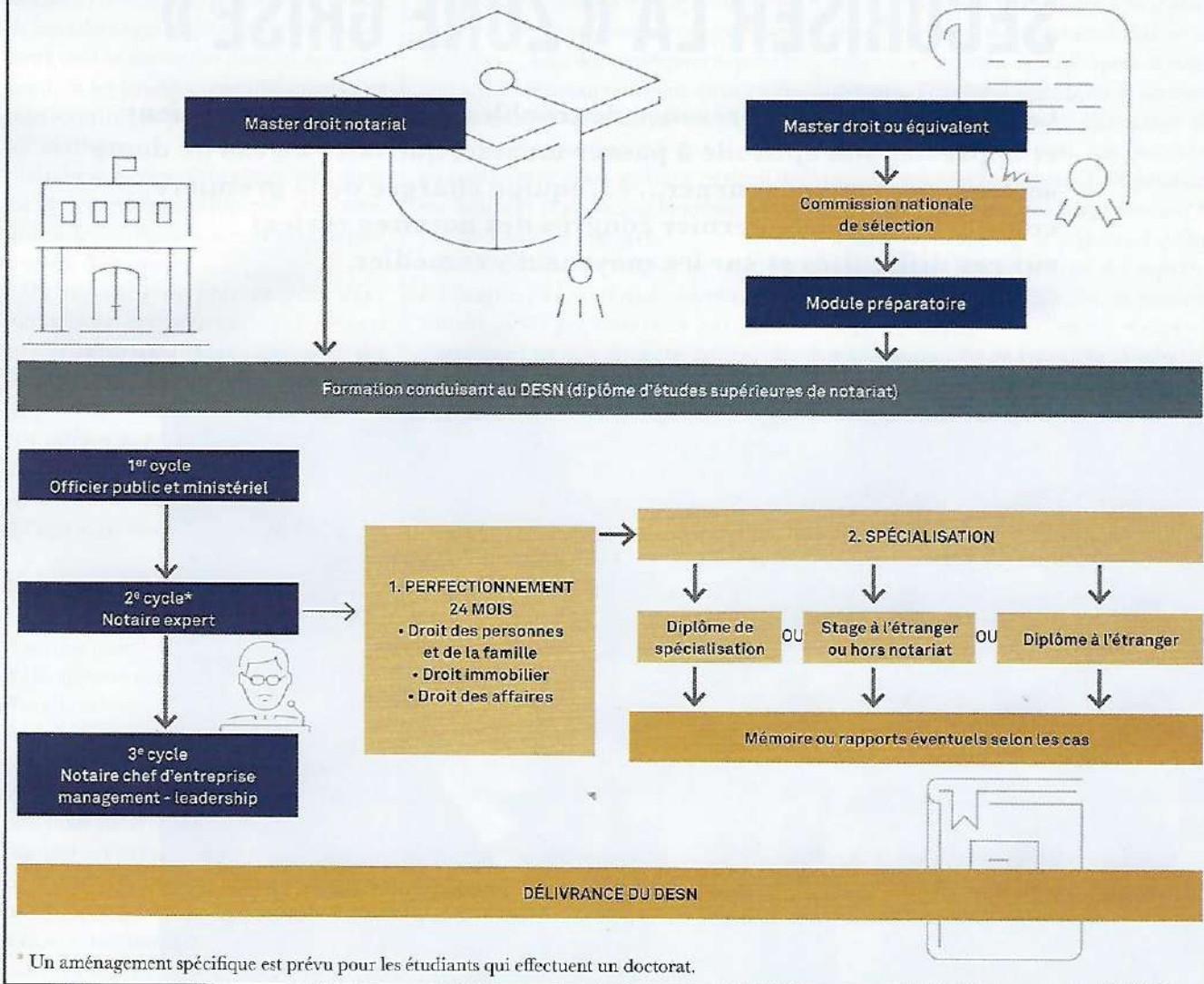
*Le notaire est un généraliste du droit à qui il faut aussi donner la possibilité de se spécialiser en France ou à l'étranger*

équipes du CSN pour combler les retards et les lacunes persistantes de la profession dans ces domaines. *« Même si les instances de la profession incitent depuis plusieurs années les notaires à acquérir une culture de chef d'entreprise, le management et les ressources humaines n'étaient pas abordés lors de notre formation initiale et je pense que nous en avons tous souffert »,* note Sophie Sabot-Barcet. Les techniques des *soft skills*, d'écoute active, la gestion des équipes, la prise de décision ou encore la relation clients seront notamment au programme de cette troisième année

cette structure née en octobre 2018 de la fusion des dix-sept établissements de formation de la profession (Instituts des métiers du notariat, Centres de formation professionnelle de notaires, etc.) et qui a dû elle

aussi s'adapter aux contraintes engendrées par la crise sanitaire. Conformément aux objectifs d'excellence qu'il s'est fixés, l'INFN a multiplié les initiatives dans plusieurs directions, à commencer par l'international. Pour asseoir progressivement son image de grande école à l'étranger, l'institut est en train de mettre en place une chaire internationale de formation en droit notarial, avec l'aide du professeur Philippe Pierre, et devrait finaliser au printemps 2021 des conventions avec plusieurs universités étrangères (aux États-Unis, en Argentine, au Canada et en Allemagne).

## DU MASTER AU DESN : LE SCHÉMA PROPOSÉ PAR LE NOTARIAT



L'école pourrait également participer à des projets et manifestations internationales du CSN et de l'Union internationale du notariat. L'ouverture de l'INFN s'est également concrétisée à travers l'organisation de journées (« citoyennes », « expert », « actualités », etc.) destinées à mettre en évidence le rôle central du notaire dans la société d'aujourd'hui.

« L'école ne doit pas seulement bien fonctionner, elle doit rayonner. Et ces journées contribuent également à son rayonnement », souligne Mustapha Mekki. Un des objectifs de l'INFN est d'être une plateforme de réflexion, de partage

entre les professions et d'échanges autour des questions de société. » Épidémie de Covid oblige, ces événements filmés ont pu être suivis en direct ou en différé par les étudiants et serviront à alimenter le fonds documentaire de la plateforme de formation en cours de constitution.

Au-delà de l'organisation de ces manifestations, l'équipe dirigeante a tiré les enseignements de la première période de confinement pour assurer la continuité pédagogique à travers la mise en œuvre d'un plan stratégique numérique. Équipement des sites en logiciels de formation à distance, installation de

caméras dans les salles, mise à niveau du réseau Internet... À l'avenir, les moyens déployés à l'occasion de la crise sanitaire serviront également à assurer des formations complémentaires à distance sur des thèmes qui n'auront pas pu être abordés sur place. Cette digitalisation accrue des parcours de formation devrait permettre enfin de libérer du temps au profit des enseignements pratiques effectués lors d'ateliers et de faciliter ainsi l'insertion des stagiaires au sein des offices. Autant de nouvelles modalités pédagogiques que les étudiants devraient donc découvrir lors de leur prochaine rentrée... |